LE CERTIPHYTO

LE CERTIPHYTO C'EST QUOI ?

Le certificat individuel pour les produits phytopharmaceutiques (CIPP) dit "Certiphyto"" concerne tous les professionnels qui exercent une profession en lien avec les produits phytopharmaceutiques dans trois secteurs d'activités : l'utilisation, la distribution et le conseil.
Ce certificat atteste l'acquisition de connaissances suffisantes pour sécuriser l'utilisation des pesticides et en réduire l'usage. Il est valable 5 ans mais doit être renouvelé entre 3 et 6 mois avant sa date de fin de validité.

COMMENT OBTENIR LE CERTIPHYTO ?

Il existe 3 voies d'accès possibles pour obtenir son Certiphyto :
- participer à la formation intégrant la vérification des connaissances ;
- réussir le test de connaissances ;
- détenir un des diplômes ou titres requis depuis moins de 5 ans.

QUEL CERTIFICAT POUR QUEL PROFESSIONNEL ?

Public concerné	Catégorie de Certiphyto	Durée/Modalité d'accès
Prestataire de conseil	Conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques	• 4 jours (24h) pour la formation initiale Test Informatique en fin de formation • 2 jours (14h) pour la formation renouvellement • 1h30 pour le test seul (seuil de réussite 25/30)
Vente au Grand Public Vente aux Professionnels	Mise en vente, vente des produits phytopharmaceutiques (MVPP)	• 3 jours (21h) pour la formation initiale Test Informatique en fin de formation • 1 jour (7h) pour la formation renouvellement • 1h30 pour le test seul (seuil de réussite 20/30)
Exploitant Agricole Collectivité Territoriale Utilisation à titre professionnel sans prestation	Utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques – Décideur Entreprise Non Soumise Agrément (DENSA)	• 2 jours (14h) pour la formation initiale Test Informatique en fin de formation • 1 jour (7h) pour la formation renouvellement • 1h30 pour le test seul (seuil de réussite 15/30)
Travaux et Services Paysagiste	Utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques – Décideur Entreprise Soumise Agrément (DESA)	• 3 jours (21h) pour la formation initiale Test Informatique en fin de formation • 1 jour (7h) pour la formation renouvellement • 1h30 pour le test seul (seuil de réussite 20/30)
Employé Agricole Collectivité Territoriale Employé Travaux et Services Utilisation à titre professionnel sans prestation	Utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques – Opérateur (OPE)	• 2 jours (14h) pour la formation initiale Test Informatique en fin de formation • 1 jour (7h) pour la formation renouvellement • 1h30 pour le test seul (seuil de réussite 12/20)

A compter du 1er janvier 2024, le conseil stratégique phytosanitaire (CSP), sera obligatoire pour être éligible au renouvellement du certificat individuel pour les produits phytopharmaceutiques, Décideur en Entreprise Non Soumise à Agrément (certiphyto DENSA) .
L'ensemble des professionnels, détenteur d'un certiphyto DENSA, devra, dans le cadre de son renouvellement, être en mesure de présenter au moins 1 CSP en 2024-2025, puis 2 CSP à partir de 2026.

Attention : lors du renouvellement du certiphyto DENSA, ce justificatif sera exigé.
plus de renseignements sur : draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr

Crédits photos FREDON Bretagne & CANVA

CERTIPHYTO

DURÉE

- 1 à 4 jours en fonction de la catégorie de certiphyto visée (cf. tableau page précédente)
- Présence obligatoire, toute absence partielle ou totale empêche la délivrance de l'attestation de stage pour l'obtention du certificat

OBJECTIFS

Obtenir le Certificat Individuel Produits Phytopharmaceutiques :

- Connaître la réglementation
- Connaître les impacts et protéger l'environnement
- Identifier les risques pour la santé des utilisateurs et savoir comment les réduire
- Connaître les solutions pour réduire l'usage des produits phytosanitaires

PRÉREQUIS

Formation initiale :

Aucun

Formation renouvellement :

Professionnel détenteur d'un certificat Certiphyto dans la catégorie à renouveler en cours de validité. Période d'inscription à la formation allant de 6 à 3 mois avant la fin de validité du Certiphyto détenu

MÉTHODES MOBILISÉES

Diaporama, table ronde, échange de pratiques, exercices, vidéos, témoignages

PROXALYS Environnement s'engage à étudier toute adaptation logistique ou pédagogique de ses formations afin d'en faciliter l'accès aux personnes en situation de handicap.

Pour tout savoir sur les modalités d'accès à nos formations et nos tarifs contactez nous :

02.23.21.21.16
formations@proxalys-environnement.com

Répertoire spécifique :
Certificat individuel Produits phytopharmaceutiques dans la catégorie "opérateur" (RS5653)- "Mise en vente, vente de produits phytopharmaceutiques" (RS5654) -"décideur" (RS5655) - "conseil à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques"RS5656

Certificateur : MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
Échéance d'enregistrement de la certification 31-12-2026

Crédits photos FREDON Bretagne & CANVA

CERTIPHYTO

Proxalys Environnement
Un service de FREDON BRETAGNE

Calendrier et inscription c'est par ici !

PROGRAMME

Réglementation et sécurité environnementale

- Le certiphyto
- La réglementation en vigueur
- Risques pour l'environnement et les principales voies de contamination
- Prévention des risques

Santé sécurité applicateur et espace ouvert au public

- Dangerosité des produits
- Situations d'exposition aux dangers
- Mesures de prévention pour réduire les risques pour les êtres humains
- Conduite à tenir en cas d'intoxication aiguë ou d'accident

Réduction de l'usage, méthodes alternatives

- La lutte intégrée, une démarche nécessaire
- Proposition de démarche de diagnostic phytosanitaire
- Présentation d'outils d'aide à la décision pour optimiser la lutte chimique et limiter son impact sur l'environnement (notion de seuil, suivis de populations…)
- Amélioration de l'efficacité de la lutte chimique dans une démarche de réduction des produits phytopharmaceutiques
- Présentation des méthodes de lutte préventives
- Présentation des méthodes de lutte curatives
- Présentation et proposition de méthodes de lutte alternatives à la lutte chimique dans la gestion des maladies, des ravageurs et du désherbage

Test - QCM Vérification des connaissances.

Répertoire spécifique :
Certificat individuel Produits phytopharmaceutiques dans la catégorie "opérateur" (RS5653)- "Mise en vente, vente de produits phytopharmaceutiques" (RS5654) -"décideur" (RS5655) - "conseil à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques"RS5656

Certificateur : MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
Échéance d'enregistrement de la certification 31-12-2026

Crédits photos FREDON Bretagne & CANVA